



CONSEIL COMMUNAL  
DE VICH

## Résumé des décisions prises lors du Conseil Communal de Vich du 6 décembre 2022 présidé par M. Charles de MESTRAL.

➤ **Appel nominal**

*38 membres convoqués, 26 présents, 12 excusés*

➤ **Adoption du Procès-Verbal 04.10.2022.**

*Le procès-verbal est accepté 23 OUI, 0 NON, 2 abstentions.*

➤ **Adoption de l'ordre du jour.**

*L'ordre du jour est adopté 25 OUI, 0 NON, 0 abstention.*

➤ **Préavis n°03/2022-2023 – Budget du ménage communal pour l'année 2023**

*Le Préavis n°03/2022-2023 est accepté 25 OUI, 0 NON, 0 abstention.*

➤ **Préavis n°04/2022-2023 – Demande de crédit de CHF 162'000 pour le remplacement d'une balayeuse à l'usage des travaux de voirie**

*Le Préavis n°04/2022-2023 est accepté 21 OUI, 1 NON, 3 abstentions.*

➤ **Nomination d'une commission ad'hoc - Règlement général de Police**

M. Jean-Pierre SUTTER  
M. Eric PASCHE  
M. Anthony PINZELLI  
M. Didier PLUSS, suppléant

*Sont élus par applaudissements*

➤ **Election d'un-e délégué-e au RAT**

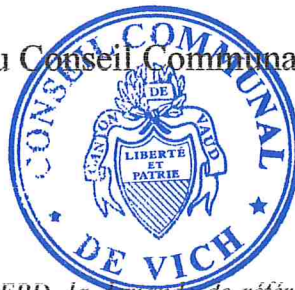
*M. Michel PEIRIS est élu par applaudissements*

Fait à Vich, le 9 décembre 2022

Le Président

M. Charles de MESTRAL

Au nom du Conseil Communal de Vich



La Secrétaire

M<sup>me</sup> Valérie ZEENDER

*Selon les articles 160 et suivants de la LEPD, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de Vich, accompagnée d'un exemplaire de listes de signatures, sous la signature d'au moins cinq électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication à l'affichage au pilier public.*